

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 juin 2024

Date de convocation : 31/05/2024

Nombre de Conseillers en fonction : 11

En exercice : 11

Conseillers présents : Stéphane HUET Maire, Patrick LEROUX Adjoint au Maire, Sylvie GONCALVES Adjointe au Maire, Didier CHEVROT Adjoint au Maire

Les conseillers municipaux

Elodie GELIN, Odile Chevrot, Edith Sivignon, Didier Narboux, Jean-Paul Feignier. Pauline Ducharne

Didier Narboux, procuration donnée à Edith Sivignon
Anthony Trouillet, excusé.

Secrétaire de séance : Pauline DUCHARNE

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal ; a dénombré 9 conseillers présents et 1 procuration donnée, a donc constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Stéphane HUET, Maire de Châtenay, ouvre la séance. Mme DUCHARNE Pauline est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 12 avril 2024 a été adopté à l'unanimité.

POINT 1 : Décision Modificative

Suite à un changement d'imputation lors de l'établissement du Budget 2024, le Conseil doit adopter la Décision Modificative suivante :

Article 21318-040 : - 2000	Article 2031-040 : - 2000
Article 21318-041 : 2000	Article 2031-041 : 2000

Le conseil, à l'unanimité, adopte cette décision modificative

POINT 2 : Statuts Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne

Monsieur le Maire informe le conseil du changement de statuts de la CCBSB, qui dorénavant aura son siège social à Baudemont et non plus à La Clayette. Les communes membres de la CCBSB doivent voter pour ce changement de statuts.

Mme DUCHARNE Pauline sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide les nouveaux statuts de la CCBSB.

POINT 3 : Regroupement Pédagogique Intercommunal

M. le Maire rappelle aux conseillers le tarif en vigueur, décidé conjointement par les 5 communes membres du RPI depuis la rentrée 2022 du transport scolaire et de la garderie. Il rappelle que ces tarifs ne peuvent être modifiés que par décision collégiale des communes membres du RPI.

Il informe le conseil municipal que le RPI a validé les tarifs suivants pour le transport et la garderie à compter du 1er septembre 2023 :

1 enfant : 200 euros l'année facturée en trois périodes (70 - 65 - 65)

2 enfants : 260 euros l'année facturée en trois périodes (100 - 80 - 80)

3 enfants et plus : 310 euros l'année facturée en trois périodes (120 - 95 - 95)

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la tarification proposée, dit que cette délibération reste valable pour les années scolaires suivantes et ce jusqu'à modification décidé par le RPI et autorise le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

POINT 4 : Arrêté débordage

Depuis plus de 20 ans, la commune de Châtenay dispose d'un règlement de débordage, avec une signalisation visible à chaque entrée de la commune.

Aucun débardeur ne passe par la Mairie pour déclarer une ouverture de chantier et permettre un état des lieux avant/après. Les engins de plus en plus imposants fragilisent nos chemins et la commune a très peu de recours.

L'arrêté actuel n'est pas assez dissuasif, il ne responsabilise pas assez le propriétaire ni le débardeur. Monsieur le Maire propose donc le renforcement par la mise en place d'une caution de 5000,00 € par chèque à l'ordre du Trésor Public sous la responsabilité du propriétaire qui aura l'obligation de se faire connaître 1 semaine avant l'ouverture du chantier.

M. le Maire présente donc au conseil le projet d'arrêté concernant la réglementation de débordage sur la commune.

Le conseil valide à l'unanimité l'arrêté présenté par M. le Maire.

POINT 5 : Devis

Conformément au budget, la commune a reçu les premiers devis concernant la salle des fêtes et la réalisation de bordures sur la Grande Rue.

M. le Maire présente au conseil les devis suivants :

- Entreprise **CIZERON**, pour la création d'une pergola sur la Salle des Fêtes : pour une ossature : **22 793, 40 € T.T.C** / pour 2 ossatures : **42 244, 20 € T.T.C**
- Entreprise **BARRAUD T.P** : pour la création de trottoirs (Grande Rue) : **27 103, 69 € T.T.C**

Les devis ne répondant pas à l'ensemble des attentes et manquant de support technique descriptif, le Conseil décide à l'unanimité de poursuivre les recherches pouvant répondre au besoin des Châtenoyons.

POINT 6 : CCBSB

Une réunion aura lieu le 04 juillet à 10h30 en Mairie en présence de Stéphanie DUMOULIN, Arnaud DURIX, Philippe PAPERRIN et des représentants du Musée des Vieux Métiers, afin de voir ce que la CCBSB (propriétaire du bâtiment) souhaite faire avec l'association.

POINT 7 : Logement Rousseau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux couples sont intéressés par la location de l'appartement.

Une visite est prévue le 25 juin prochain à 14 heures.

POINT 8 : 80^{ème} anniversaire de la Libération et Cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son intention d'effectuer une demande de « Labellisation » de la commune concernant le 80^{ème} anniversaire de la Libération. Monsieur le maire précise les points qui permettraient cette labellisation :

- La mise en valeur du Monument aux Morts par des lumières tricolores projetées sur celui-ci
- La mise en peinture des noms présents sur le Monument ainsi que son nettoyage
- L'agrandissement de cartes postales présentant le Monument à travers plusieurs décennies. Ces pancartes seront déposées autour du Monument.
- Nommer le parking près de l'Eglise « Place de la Libération »

Cérémonie du 11 novembre : dans l'esprit de transmission et de participation la commune souhaite faire travailler les jeunes enfants du village à la création de photophores.

POINT 9 : Cimetière

Monsieur le Maire propose au Conseil de poser une colonne proche de l'ossuaire, afin de pouvoir y apposer des plaques avec le nom des personnes reposant dans celui-ci.

Le Conseil est favorable.

POINT 10 : Agence RANDSTADT

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Agence d'intérim RANDSTADT devrait envoyer M. BAJARD Bernard, afin d'aider les bénévoles aux travaux de désherbage et fleurissement.

POINT 12 QUESTIONS DIVERSES

Dispositif « Argent de Poche » : celui-ci est reconduit pour cette année

Musée des Vieux Métiers : L'association des Vieux Métiers participe à l'animation du musée communautaire de la CCBSB. Aujourd'hui un certain essoufflement des bénévoles de l'association se fait sentir, la moyenne d'âge est élevée et la relève difficile.

- Transmission du Patrimoine immatériel de Châtenay : dans cette esprit, l'association a fait une demande de subvention à la région afin de moderniser les supports d'accueil et a comme projet de mémoriser dans un esprit de transmission du langage.
Depuis peu, une compagnie d'artistes s'est installée sur la commune. M. le Maire lui a demandé d'aider à contribuer à la transmission de l'héritage, de génération en génération, et de mettre par écrit la mémoire collective.
- Pour la fête du 15 août, une proposition est faite de créer des occasions de partages et de rassemblements de jeunes citoyens, autour de Lamine, la petite marionnette accompagnée d'un adhérent de la Maison des Vieux Métiers comme porteur de l'histoire des outils.
- Passeur de témoin : avec l'accueil de la mascotte Lamine à travers une petite cérémonie, 3 rends-vous seront planifiés pour une visite interactive avec les jeunes.
- Une réunion avec les différents intervenants aura lieu le 04 juillet prochain. A cette occasion une demande de subvention sera faite.
- Monsieur le Maire précise qu'il ne cache pas son inquiétude sur la pérennité du musée si la commune n'entreprend rien avec les adhérents de l'association.

M. le Maire clôt la réunion à 22 heures.